

Mon carnet des fraudeurs du vin

Réunir des pistes pour une recherche sur la fraude au vin. Les fiches distinguent le pourvoi, la qualification et la décision ; elles ne constituent pas des enquêtes reconstituées.

EXEMPLE GRATUIT · 3 notice(s) choisie(s) · Édition septembre 2026

Un document à lire, annoter et imprimer chez soi. Aucun exemplaire physique n'est expédié.

Dans votre carnet

01 — MEUNIER Émile

02 — SASLE, Norbert Pierre Victor

03 — BELLOC, Augustin

Les notices rassemblent des faits ou des résumés déjà consultables en ligne. La prestation porte sur leur assemblage en un PDF personnel, avec une présentation homogène et les références.

NOTICE 01

MEUNIER Émile

Falsification de vin · 1872-05-31

Juridiction : Cour d'appel de Paris. Condamnation ou issue dans le champ source : 10 jours de prison, 1000 francs d'amende. Décision de cassation : Déchéance.

Pourvoi 1640 ; cote : 19890368/335-19890368/336. Une qualification ne prouve pas une condamnation définitive. La juridiction n'est pas le lieu des faits.

Archives nationales — pourvois 1871–1889, Licence Ouverte 2.0

<https://www.data.gouv.fr/datasets/cour-de-cassation-pourvois-formes-devant-le-greffier-criminel-1871-1889>

Mes pistes à poursuivre

SASLE, Norbert Pierre Victor

Falsification de vin · 1874-04-22

Juridiction : Cour d'appel de Paris. Condamnation ou issue dans le champ source : 3 mois de prison, 50 francs d'amende. Décision de cassation : Déchéance.

Pourvoi 5194 ; cote : 19890368/370. Une qualification ne prouve pas une condamnation définitive. La juridiction n'est pas le lieu des faits.

Archives nationales — pourvois 1871–1889, Licence Ouverte 2.0

<https://www.data.gouv.fr/datasets/cour-de-cassation-pourvois-formes-devant-le-greffe-criminel-1871-1889>

Mes pistes à poursuivre

BELLOC, Augustin

Falsification de vins · 1874-06-05

Juridiction : Cour d'appel de Paris. Condamnation ou issue dans le champ source : 1 mois de prison, 50 francs d'amende. Décision de cassation : Déchéance.

Pourvoi 5249 ; cote : 19890368/372. Une qualification ne prouve pas une condamnation définitive. La juridiction n'est pas le lieu des faits.

Archives nationales — pourvois 1871–1889, Licence Ouverte 2.0

<https://www.data.gouv.fr/datasets/cour-de-cassation-pourvois-formes-devant-le-greffe-criminel-1871-1889>

Mes pistes à poursuivre

Mes notes

Une lecture à poursuivre, un produit à découvrir, une visite à préparer...